

SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de décembre en l'an deux mille trois, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 3 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 04 novembre 2003
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
 - Affectation à un fonds réservé appelé «Centre des loisirs»
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes & dépenses
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (12 novembre 2003)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier Ferme Briger inc. , lot 4-P
 - Demande d'exclusion de la zone agricole
 - Dossier Les Excavations Sainte-Croix inc., lots 142-P & 149-P
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier Johanne Hamel, lots 105-P, 105-104-P & 116-P
 - Demande de modification au règlement de zonage numéro 170-1991
 - Dossier Bibby Sainte-Croix inc., lot 100-P
 - Projet de règlement numéro 323-2003
 - Adoption du projet de règlement aux fins de modifier l'article 15.1.2 du règlement de zonage numéro 03-1991
 - Avis de motion
- 6) Embauche de madame Claudine Fontaine, urbaniste
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Démission de madame Carole Lauzé
 - Engagement de M. Patrick Rousseau, pompier volontaire
- 8) Station de traitement des eaux usées
 - Honoraires professionnels # 11 (ingénieur chapitre 2)
 - Ordre de changement # 6 (bennes, ventilation & pavage)
 - Décompte progressif # 7 (entrepreneur)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

- 9) Adoption du règlement numéro 324-2003 relativement à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8)
- 10) Portefeuille des assurances de la municipalité – Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
- 11) Règlement d'emprunt numéro 249-1998 - Refinancement
 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
- 12) MRC de Lotbinière
 - Réfection de voirie de la rue Lafleur (mandat)
 - Rôle d'évaluation triennal 2005/2006/2007 – Équilibrage
 - Schéma de couverture de risques d'incendie
 - Nomination d'un procureur pour la cour municipale
- 13) Transport adapté – Nomination au comité d'admission
- 14) Avis de motion
 - Taxes de services 2004
 - Taxes foncières 2004
 - Taxes spéciales en vertu de l'article 205 (règlement # 259-1999)
- 15) Varia
 - Les Joyeux Pionniers inc. – Don de chaises et tables
 - Droit de passage à la Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT)
 - Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)

Période de questions
Levée de l'assemblée

296-2003 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

297-2003 PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 04 NOVEMBRE 2003

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 04 novembre 2003, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

298-2003 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 OCTOBRE 2003 AU 22 NOVEMBRE 2003	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	4,324.52
	ADMINISTRATION	3,535.52
	BRIGADIÈRES	1,444.97
	POMPIERS VOLONTAIRES	5.17
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	696.26
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,755.20
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,636.17
	CONCIERGE	1,225.22
	URBANISME	146.57
	AVANTAGES SOCIAUX	2,328.11
	SOUS-TOTAL	19,097.71

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BOISVERT STÉPHANE	REMB. TAXES 2003	350.91
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX	AIDE FINANCIÈRE SAISON 2003-2004	224.00
COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	TAXES SCOLAIRES DOSSIER SALLE DE QUILLES (12/2002 À 05/2003)	571.05
DÉRY, BLOUIN, ROBITAILLE, LAROUCHE, ARCHITECTES	HON. PROF. SURVEILLANCE TRAVAUX USINE EAUX USÉES	1,890.03
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE NOV. 2003	957.44
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC S/URBAIN ÉCLAIRAGE PUBLIC S/RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE STATION SAINTE-CROIX GARAGE MUNICIPAL	767.79 107.45 1,360.38 1,269.18 300.71
LAFORREST EXPERTS-CONSEILS	HON. PROF. ÉTUDE DE SUREXPLOITATION ET POMPAGES	4,170.13
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE OCTOBRE	3,647.67
PRODUITS CHIMIQUES MELROSE LTÉE	SEL À GLACE C/COMM.	363.48
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE OCTOBRE	2,490.40
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE 2003	7,817.62
RESTAURANT LA TABLE DU ROI INC.	PARTY DE NOËL 2003 (55 X 28.00 \$) (-) PART DE L'EMPLOYÉ (55 X 7.00 \$ = 385.00 \$)	1,540.00
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN. TÉLUS QUÉBEC	REMISE DE OCTOBRE SERVICE TÉLÉPHONIQUE	227.87 817.00
TOURNOI INTER-RÉGIONAL SAINTE-CROIX	AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DU 30 NOV. AU 7 DÉC. 2003	315.00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL ESSENCE CAMION MUNICIPAL	66.75 64.00
INSTITUTION FINANCIÈRE	FRAIS DE FINANCEMENT	25,817.71
	SOUS-TOTAL	55,136.57

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	RECHARGE INCENDIE	29.90
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN	ENT. SYSTÈME INFORMATIQUE	86.27
ARÉO-FEU	CRÉDIT CIRCUIT INTÉGRÉ	-31.45
ASCENSEURS THYSSENKRUPP	AJUSTEMENT NOV. & DÉC. 2003	16.10
ATELIER ST-VALLIER INC.	NEUTRALISATION ARMES	161.04
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RÉGL. 249-1998 CAP. & INTÉRÊTS	24,993.37
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU ANALYSE DE L'EAU	49.46 320.80
BRASSARD JULES	REMB. TAXES 2003	77.51
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION	15.00
C.J. PICARD INC.	LOCATION COMPRESSEUR	63.26
CORPORATE EXPRESS	SCANNER & PAPETERIE CRÉDIT RECYCLAGE CARTOUCHES TÉLÉCOPIEUR & PAPETERIE INC.	327.70 -20.70 304.21
DOCUMENT EXPRESS	PLASTIFICATION & CARTOUCHES INCENDIE	34.40
ÉCOLE SEC. PAMPHILE-LE MAY	PUBLICITÉ ALBUM FINISSANTS	125.00
ENVIROFLEX	VIDER BOUES U E/POTABLE	2,357.44

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉTERRER VALVE EAU GILLES FOURNIER	133.43
	COUPER ARBRE TOMBÉ CHEMIN RANG 4 EST	133.42
FAUTEUX PIERRE	REMB. TAXES 2003	121.86
FERLAND JEAN-PHILIPPE	REMB. TAXES 2003	260.47
FILTRUM	CRÉDIT RÉP. POMPE # 2 STATION SAINTE-CROIX	-258.81
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÉGL. 217-1995 INTÉRÊTS	1,911.90
FQM	FRAIS DE MESSAGERIES U E/POTABLE	17.59
	FRAIS DE MESSAGERIES U E/POTABLE	26.39
GAÉTAN CASTONGUAY INC.	RÉP. POMPE # 2 U E/POTABLE	86.27
GAÉTAN THERRIEN	TRANSPORT CÔTE DU BATEAU	179.44
GARAGE RAYMOND DAIGLE INC.	RÉP. FEU ARRIÈRE REMORQUE	18.25
	ESSENCE & HUILE	38.92
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	37.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	20.10
	ESSENCE CAMION INCENDIE	41.00
	ESSENCE CAMION INCENDIE	19.00
GESTION DA-CHA SENC	REMB. TAXES 2003	245.46
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE INCENDIE	45.00
GOBEIL JULIE	REMB. TAXES 2003	78.63
GROUPE CCL	ACHATS REÇUS	77.07
	ACHATS BORDEREAUX SALAIRES	55.79
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 22	396.84
	FEUILLES PROCÈS-VERBAL	109.27
JUHOULE	ACHAT ASPHALTE FROIDE	563.62
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES	117.69
KORVETTE	OUVRE-BOÎTE ET CAFETIÈRE	32.17
	PAPATERIE LOISIRS	6.79
LAROSE & FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN	275.20
LAUZÉ MARC	REMB. TAXES 2003	29.91
LÉGER HENRI	REMB. TAXES 2003	42.77
LEMAY STÉPHANE	REMB. TAXES 2003	26.97
LEPAGE RAYMOND	REMB. TAXES 2003	27.34
LES DÉBROUILLARDS	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	57.46
LES P'TITS MOTEURS	ENTRETIEN SCIE MÉCANIQUE	6.31
	INSP. VÉHICULE TOUT TERRAIN	40.43
	ACHAT POMPE BORNE-FONTAINE	431.34
	ENTRETIEN SCIE MÉCANIQUE	6.31
MÉCANIQUE STE-CROIX INC.	INSPECTIONS CAMION INCENDIE	345.08
	RÉP. CAMION # 50 INCENDIE	574.64
	VIGNETTES CONFORMITÉ INC.	11.50
	RÉP. CAMION # 101 INCENDIE	99.87
	RÉP. CAMION # 102 INCENDIE	15.80
MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT (FORMATION VOIRIE & AVOCATE)	42.14
MOREAU GUY	REMB. TAXES 2003	190.80
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	ENTRAIDE INCENDIE 4 AOÛT 2003 (FOYER & PARC DÉTENTE)	294.50
NADEAU ÉRIC	REMB. GARANTIE BRANCHEMENT	100.00
PICARD CLAUDE	REMB. TAXES 2003	132.68
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	CONDUITE CHLORE U E/POTABLE	21.54
POLY-ÉNERGIE INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIR. S/URBAIN	589.87
	ENT. RÉSEAU ÉCLAIR. S/RURAL	84.27
POTHIER DELISLE	HON. PROF. DOSSIER U E/POTABLE	1,678.80
POULIN RÉJEAN	REMB. TAXES 2003	154.86
POSTES CANADA	TIMBRES	23.01
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE	1,487.38
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	RÉP. APPAREILS RESPIRATOIRES INCENDIE	290.31
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	CHAUSSON BAMA INCENDIE	173.13
	PRODUITS D'ENTRETIEN INCENDIE	8.04
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	401.95
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	75.12
	PIÈCES & ACCESSOIRES	110.59
	SAPIN NATUREL	51.76
	BLOCS REMBLAIS COM. EMB.	863.96
	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE	15.79

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

RÉAL HUOT INC.	RÉP. SYSTÈME ÉCLAIRAGE	111.84
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	TRANSPORT VERTS	326.13
	TRANSPORT VERTS	386.03
RESTAURANT LARRY	BUFFET RÉUNION MRC	172.54
SANCOVAC 2000 INC.	REST. BORNES-FONTAINES	4,680.57
SERVICES BUROCOM	CONTRAT SERV. PHOTOCOPIEUR	138.58
SIFTO CANADA INC.	SEL USINE E/POTABLE	2,204.60
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX SIGNALISATION	572.95
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	29.22
	PAPETERIE	119.23
	PAPETERIE	340.25
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	BUFFET RÉUNION BUDGET	32.87
	CRÉDIT BUFFET RÉUNION BUDGET	-4.00
SYSTÈMES DE SÉCURITÉ CONCEPT	INSTALLATION ALARME ET RACC.	88.57
	CENTRALE (2 MOIS) DÉGRILLEUR	
	INST. DÉTECTEUR VOÛTE C/COM.	126.53
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & INCENDIE	93.51
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES	345.08
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	68.75
USFILTER	RÉP. POMPE U E/POTABLE	429.83
	ENSEMBLE DE REMPLACEMENT	158.24
	POMPE U E /POTABLE	
	SOUS-TOTAL	52,626.62
	GRAND TOTAL	126,860.90

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 22-2003 À 23-2003

299-2003

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 27 novembre 2003 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

300-2003

AFFECTATION À UN FONDS RÉSERVÉ APPELÉ «CENTRE DES LOISIRS»

ATTENDU que le budget originalement prévu dans le secteur d'activités «Parcs & terrains de jeux» pour l'exercice financier 2003 est supérieur de ± 12,000. \$ à celui réellement dépensé;

ATTENDU QUE ce solde est donc disponible à l'état général des activités financières de la municipalité et se traduira donc en un surplus budgétaire;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser qu'un montant de 10,000.\$ du fonds des activités financières de la municipalité, poste numéro 03-30007-000, soit affecté à un fonds réservé appelé «Centre des loisirs», poste budgétaire numéro 55-91906-000.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

301-2003

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2003 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 26 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 2003	GÉRANT D'ARÉNA	2,558.40
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,417.60
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	4,636.23
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,188.01
	EMPLOYÉES DU REST. (P)	923.78
	AVANTAGES SOCIAUX	1,544.99
	SOUS-TOTAL	13,269.01

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2003 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	180.55 -20.00
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	730.05 24.36 249.82 119.77 -4.06
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS. COLLECTIVE NOV. 2003	556.39
DISTRIBUTION P. DOUVILLE INC.	RÉPARATION DOUCHES	327.82
F. VERMETTE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	209.37
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	101.40 101.40 101.40
HYDRO-QUÉBEC	FABRICATION DE GLACE ÉLECTRICITÉ	4,916.50 2,735.79
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	33.13 16.57 16.57
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	513.18 -34.35
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE DE OCTOBRE	2,243.30
MIROIRS LAURIER LTÉE	RÉP. BAIE VITRÉE	176.67
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE DE OCTOBRE	1,504.45
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	15.41
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE DE OCTOBRE	322.28
TÉLUS QUÉBEC	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	213.67
	SOUS-TOTAL	15,351.44

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2003

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN	INITIATION À L'ORDINATEUR	172.54
AIGUI-MACH	COUTEAU AIGUISÉ	24.00
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	955.09
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICES (NOVEMBRE)	32.30
CENTRE RÉCRÉATIF SAINT-GILLES	ACHATS PRO-SHOP	64.80
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	96.50
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	101.40
IMPRIMERIE CCL	BORDEREAUX DE SALAIRES	55.78
LES ALIMENTS HUMPTY DUMPTY	ACHATS RESTAURANT	99.38
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE NOVEMBRE 2003 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 727.95 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (LAVAGE, PAPE- TERIE, SYSTÈME DE SON ET ACHATS BAR)	325.37
PLAMONDON GÉRALD	FRAIS DE DÉPLACEMENT (BAIE VITRÉE ET COURS ORDINATEUR)	122.15
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	293.77
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	PIÈCES ET ACCESSOIRES PIÈCES ET ACCESSOIRES PIÈCES ET ACCESSOIRES LAINE MINÉRALE	17.80 103.66 10.01 22.03
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE 2003	173.98
ROLEM INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN PRODUITS D'ENTRETIEN	3.43 10.56
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAUX DE STATIONNEMENT	113.70
STE-CROIX SPORTS INC.	ACHATS RONDELLES	102.37
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	25.06 11.02 14.20
TAXI COLIS	TRANSPORT	11.50
	SOUS-TOTAL	2,962.40
	GRAND TOTAL	31,582.85

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

302-2003

RECETTES & DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 27 novembre 2003 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

Monsieur Michel Cameron se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 20 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (lien de parenté, cousin).

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (12 NOVEMBRE 2003)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

303-2003

DOSSIER FERME BRIGER INC., LOT 4-P

ATTENDU le projet proposé par le mandataire (Gilles Thibault, agronome) au dossier de la ferme Briger inc. située sur le lot 4-P;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas aux règlements de lotissement et de zonage du territoire de la paroisse de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE les lots vendus serviront à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT la recommandation U63-2003 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande de la ferme Briger inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

Monsieur Michel Cameron revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 22 heures.

DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

304-2003

DOSSIER LES EXCAVATIONS SAINTE-CROIX INC., LOTS 142-P & 149-P

ATTENDU QUE les Excavations Sainte-Croix inc. sollicite la municipalité de Sainte-Croix pour qu'elle effectue une demande d'exclusion de la zone agricole du terrain actuel du demandeur, lot 142-P, ainsi que la parcelle de terrain visé par un agrandissement futur, lot 149-P;

ATTENDU QUE les motifs invoqués par les Excavations Sainte-Croix inc. sont à des fins d'expansion;

CONSIDÉRANT la lecture du dossier;

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation effectuées par le demandeur auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux dossiers numéros 190162 et 325216;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est dans les faits similaires aux autres demandes étant donné qu'il s'agit d'agrandir un commerce existant sur une parcelle en culture;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

CONDIDÉRANT l'espace disponible dans la zone industrielle actuelle et future du secteur urbain de Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT la recommandation U61-2003 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas poursuivre dans la demande des Excavations Sainte-Croix inc.;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu majoritairement sur exercice du droit de vote du maire de ne pas poursuivre dans la demande des Excavations Sainte-Croix inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

Monsieur Jean Lecours se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 37 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (lien de parenté).

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

305-2003

DOSSIER JOHANNE HAMEL, LOTS 105-P, 105-104-P & 116-P

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Johanne Hamel et localisée au : 228, 230, 234 et 236, rue de la Fabrique, Sainte-Croix, lots 105-P, 105-104-P & 116-P.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Johanne Hamel, lots 105-P, 105-104-P & 116-P, selon la recommandation U60-2003 du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Jean Lecours revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 45 heures.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 170-1991

DOSSIER BIBBY SAINTE-CROIX INC., LOT 100-P

Reporté à une session ultérieure.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2003

306-2003

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER L'ARTICLE 15.1.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-1991

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 03-1991 fut adopté le 12^{ième} jour du mois d'avril 1991;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 03-1991 de façon à :

- **Modifier l'article numéro 15.1.2 afin de permettre d'améliorer l'aspect visuel du secteur des zones 3-A, 7-A et 19-A;**

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Routhier,

APPUYÉ PAR: Jean-Pierre Ducruc,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 323-2003 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

QUE le projet de règlement numéro 323-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 323-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Berchmans Dancause, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 323-2003.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-1991 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- **Modifier l'article numéro 15.1.2 afin de permettre d'améliorer l'aspect visuel du secteur des zones 3-A, 7-A et 19-A;**

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie du dit projet de règlement.

307-2003

EMBAUCHE DE MADAME CLAUDINE FONTAINE, URBANISTE

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Claudine Fontaine pour agir à titre d'urbaniste pour les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard et de Lotbinière suivant entente commune des parties.

Que le traitement salarial de madame Claudine Fontaine sera de 35,000. \$ pour les 6 premiers mois, soit 673.07 \$ / 35 heures semaine et 37,000. \$ lorsque la période de probation sera terminée, soit 711.54 \$ / 35 heures semaine et réparties ainsi :

- **Sainte-Croix :** **17 : 30 heures (mercredi, jeudi, vendredi)**
- **Saint-Édouard :** **10 : 30 heures (lundi et vendredi)**
- **Lotbinière :** **07 : 00 heures (mardi)**

Note : occasionnellement, cet horaire peut-être appelé à varier, tel que spécifié dans l'entente entre les trois municipalités.

Que le traitement salarial de madame Claudine Fontaine inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction, y incluant la présence sur le comité consultatif d'urbanisme des différentes municipalités.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste, et à toutes celles pouvant lui être attribuées et reliées directement ou indirectement à sa fonction, de même que celles pouvant être définies par le Code municipal du Québec et/ou toute autre loi.

Que dans l'exercice de ses fonctions, et lorsqu'il y aura usage de son véhicule automobile personnel, qu'une compensation lui soit payée pour le kilométrage réellement fait; ces frais seront facturés directement auprès de chacune des municipalités concernées.

Les autres conditions de travail sont :

- Salaire : Indexé au coût de la vie
- Vacances telles qu'elles sont définies dans les normes du travail
- Congés de maladie : 6 jours par année (cumulés et non remboursables)
- Pas de fond de pension
- Plan d'assurance collective
- Accorder 13 jours fériés
- Kilométrage : 0.35 ¢ / kilomètre

Que la municipalité de Lotbinière soit mandataire pour l'administration du dossier.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

308-2003

DÉMISSION DE MADAME CAROLE LAUZÉ

Monsieur Jean Lecours annonce la démission de madame Carole Lauzé, à compter du 31 octobre 2003, à titre d'assistante en prévention incendie depuis 1991.

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Carole Lauzé et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces dernières années au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

Monsieur Sylvain Boulianne se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 49 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (lien de parenté, beau-frère).

309-2003

ENGAGEMENT DE M. PATRICK ROUSSEAU, POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur Patrick Rousseau pour agir à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

Monsieur Sylvain Boulianne revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 02 heures.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

310-2003

HONORAIRES PROFESSIONNELS # 11 (INGÉNIEUR CHAPITRE 2)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Groupe-conseil Roche ltée la somme de 6,843.99 \$ pour la rédaction du rapport préliminaire du chapitre 2 relativement à la construction d'une usine de traitement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 65233 datée du 27 novembre 2003.

311-2003

ORDRE DE CHANGEMENT # 6 (BENNES, VENTILATION & PAVAGE)

ATTENDU l'ordre de changement numéro 6 préparé par le Groupe-conseil Roche ltée, et daté du 12 novembre 2003 pour le prix proposé de 10,344.60 \$, en sus des taxes, pour l'ajout de nouvelles bennes à rebuts de plus grande capacité (inclus la fourniture de deux nouvelles bennes, l'ajout d'une plaque d'acier inoxydable pleine derrière le dégrilleur, les modifications de deux conduits de ventilation et le pavage de l'accès au bâtiment) par notre entrepreneur Cie Wilfrid Allen limitée;

ATTENDU QUE ces travaux ont été requis pour tenir compte du volume de déchets plus élevé que prévu initialement;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le présent ordre de changement tel que présenté.

312-2003

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 (ENTREPRENEUR)

Il est proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif # 7 relativement aux travaux de construction d'un dégrilleur et d'un émissaire pluvial, selon la recommandation du Groupe-conseil Roche ltée datée du 27 novembre 2003, et d'autoriser le paiement d'une somme de 105,650.91 \$ à Cie Wilfrid Allen limitée, aux termes du contrat intervenu entre les parties le 27 novembre 2002.

313-2003

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324-2003 RELATIVEMENT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.8)

ATTENDU le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8);

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU les obligations imposées par ce Q-2, r. 8 à toute personne procédant à une construction ou à des travaux assujettis à ce Q-2, r. 8;

ATTENDU les responsabilités imposées par la loi à la municipalité quant à l'application de ce Q-2, r. 8;

ATTENDU les Règlements sur les permis et certificats numéros 02-1991 & 169-1991 de la municipalité;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la loi à la municipalité;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter le présent règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 4^{ème} jour du mois de novembre 2003 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 324-2003 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 324-2003 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 324-2003 entrera en vigueur conformément à la loi.

314-2003

PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ – ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1et suivants de *la Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité de Sainte-Croix verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité de Sainte-Croix contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée de novembre 2003;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 249-1998 - REFINANCEMENT

315-2003

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque nationale pour son emprunt de 123 950. \$ par billets en vertu du règlement numéro 249-1998, au prix de 98.209 % et échéant en série 5 ans comme suit :

22 450. \$	2.65000 %	11 décembre 2004
23 600. \$	2.90000 %	11 décembre 2005
24 700. \$	3.40000 %	11 décembre 2006
26 000. \$	3.80000 %	11 décembre 2007
27 200. \$	4.15000 %	11 décembre 2008

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

316-2003

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 123 950. \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 249-1998;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 11 décembre 2003;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1 -	22 450. \$
2 -	23 600. \$
3 -	24 700. \$
4 -	26 000. \$
5 -	27 200. \$

MRC DE LOTBINIÈRE

317-2003

RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE LAFLEUR (MANDAT)

ATTENDU QUE la réfection de voirie de la rue Lafleur est requise pour l'exercice financier 2004;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a déjà fait part de cette intention au nouveau service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière en décembre 2002, résolution numéro 325-2002;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater la MRC de Lotbinière afin que son service d'ingénierie procède à la préparation du projet de réfection de voirie de la rue Lafleur selon l'entente intermunicipale intervenue le 09 avril 2003, résolution numéro 060-2003.

318-2003

RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2005/2006/2007 - ÉQUILIBRATION

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation foncière présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2004;

ATTENDU QUE selon le service d'évaluation de la MRC de Lotbinière, il existe certaines catégories d'immeubles qui depuis l'entrée en vigueur du rôle 2002/2003/2004 sont loin de la valeur marchande actuelle;

ATTENDU QU'il est recommandé de procéder à une équilibrage du prochain rôle triennal afin d'atténuer les fortes hausses d'évaluation auprès des contribuables et de fait, rapprocher davantage les valeurs à la réalité du marché;

ATTENDU QUE le coût estimé par le service d'évaluation de la MRC de Lotbinière est de 12,100. \$ pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de mandater le service d'évaluation de la MRC de Lotbinière à procéder à l'équilibrage du prochain rôle d'évaluation triennal 2005/2006/2007 selon leur offre présentée, datée du 28 novembre 2003.

319-2003

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES D'INCENDIE

ATTENDU QUE la MRC a entrepris une démarche pour se doter d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Loi 112 sur la sécurité incendie oblige les municipalités et les MRC à réévaluer leur méthode d'intervention en favorisant la comptabilité de leurs services de sécurité incendie, notamment en matière d'intervention lors de sinistres majeurs;

ATTENDU QUE les municipalités doivent se prononcer sur les objectifs de protection optimale et les stratégies proposées par la MRC de Lotbinière;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Sylvain Boulianne, appuyé par Michel Cameron, et résolu d'entériner le plan de mise en œuvre local tel que présenté dans le document ci-joint.

320-2003

NOMINATION D'UN PROCUREUR POUR LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU la dissolution du cabinet d'avocats Flynn Rivard et Associés;

ATTENDU QUE Me Claude Jean est maintenant rendu au cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay;

ATTENDU QUE Me Claude Jean a assumé la charge de procureur de la cour municipale;

ATTENDU la résolution numéro 317-11-2003 de la MRC de Lotbinière mandatant le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay;

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay pour la cour municipale de Lotbinière.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

321-2003

TRANSPORT ADAPTÉ – NOMINATION AU COMITÉ D'ADMISSION

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité d'admission du transport adapté, savoir:

- Michel Lemay, officier délégué à l'admission pour l'organisme mandataire;
- Liliane Demers, substitut à l'officier délégué à l'admission pour l'organisme mandataire;
- Michel Routhier, premier substitut et conseiller municipal;
- Sylvain Boulianne, deuxième substitut et conseiller municipal.

Les présentes nominations sont d'une durée de 2 ans se terminant le 31 décembre 2005, lesquelles remplacent celles nommées par résolution numéro 023-2002.

AVIS DE MOTION

TAXES DE SERVICES 2004

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2004, en remplacement du règlement numéro 317-2002 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES FONCIÈRES 2004

Avis de motion est donné par Sylvain Boulianne, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2004.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES SPÉCIALES EN VERTU DE L'ARTICLE 205 (RÈGLEMENT # 259-1999)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement aux fins de modifier l'article 3 du règlement numéro 259-1999 relativement à l'imposition d'une compensation pour services municipaux à l'égard de certains immeubles visés à l'article 204,5° de la Loi sur la fiscalité municipale.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VARIA

322-2003

LES JOYEUX PIONNIERS INC. – DON DE CHAISES ET TABLES

Les Joyeux Pionniers inc. désire faire don de l'ameublement suivant à la municipalité de Sainte-Croix :

- 24 grandes tables (2 brisées)
- 18 tables à cartes
- 62 chaises en bois
- 10 stores
- 1 système de son
- 1 horloge

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter cet ameublement ci-dessus mentionné de l'association «Les Joyeux pionniers inc.» tel qu'offert dans la lettre datée du 16 octobre 2003 et en référence aux inventaires du 6 novembre 2002 et 18 novembre 2003 et de leur transmettre de sincères remerciements.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 02 DÉCEMBRE 2003

323-2003

DROIT DE PASSAGE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISES DES CLUBS QUADS (VTT)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement d'accorder un droit de passage sur les lots 130-P, 133-P et 138-P à la Fédération Québécoise des Clubs Quads (VTT) aux fins de permettre la circulation à des véhicules tout terrain de 3 ou 4 roues aux individus membres de la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ) selon le projet d'entente déposé par M. Stéphane Laliberté.

Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

- Jean Lecours
- Berchmans Dancause
- Michel Routhier
- Jean-Pierre Ducruc
- Sylvain Boulianne
- Michel Cameron

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Félicitations au maire pour sa participation aux activités.
- Invitation lancée aux conseillers afin de participer également aux activités.

324-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Sylvain Boulianne, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 52 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier